



Bruxelles, le 31 mai 2022
(OR. fr)

9361/22

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0032(COD)**

**COMPET 358
IND 187
MI 414
RC 32
RECH 260
TELECOM 236
FIN 573
CADREFIN 87
CODEC 761**

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	9177/22
N° doc. Cion:	6170/22 + ADD 1
Objet:	Règlement établissant un cadre de mesures pour renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs (règlement sur les semi-conducteurs) <i>Rapport sur l'état des travaux</i>

Les délégations trouveront, ci-joint, un rapport de la Présidence sur l'état des travaux sur le "Règlement établissant un cadre de mesures pour renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs (règlement sur les semi-conducteurs)" en vue du Conseil "Compétitivité" du 9 juin 2022.

**Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant
un cadre de mesures pour renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs (règlement
sur les semi-conducteurs)**

Rapport sur l'état des travaux

I. INTRODUCTION

1. Le 8 février 2022, la Commission a présenté la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil visée en objet ¹. La proposition est fondée sur les articles 114, 173, paragraphe 3, 182, paragraphe 1, et 183 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).
2. La proposition de règlement vise à renforcer la chaîne de valeur européenne de semi-conducteurs et permettre le développement et le déploiement de technologies des semi-conducteurs et de technologies quantiques d'avant-garde et de nouvelle génération qui renforceront les capacités potentielles de l'Union en matière de conception avancée, d'intégration des systèmes et de production de semi-conducteurs, et contribueront à la réalisation de la double transition numérique et écologique.
3. La proposition de la Commission est accompagnée d'un deuxième projet de règlement, modifiant le Règlement 2021/2085 établissant les entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe, l'"Acte de base unique", en ce qui concerne l'établissement de l'entreprise commune "Semi-conducteurs". Ce projet de règlement est examiné séparément par le groupe "Recherche".

¹ Doc. 6170/22 + ADD 1.

4. La proposition de règlement sur les semi-conducteurs n'est pas accompagnée d'une analyse d'impact. Au lieu de cela, la Commission a publié, le 11 mai 2022, un document de travail des services de la Commission qui résume l'objectif de la proposition, ainsi que les méthodes, critères et options stratégiques retenues par la Commission.
5. La Commission a présenté son initiative en point divers du Conseil "Compétitivité" du 24 février 2022.
6. Le Comité économique et social européen n'a pas encore rendu son avis sur la proposition.
7. Au Parlement européen, la Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE) n'a pas encore voté son rapport.
8. Le Conseil européen, dans ses conclusions adoptées lors de la réunion des 21 et 22 octobre 2021, a souligné qu'il importe de progresser rapidement sur les initiatives promouvant la création d'un écosystème européen des micropuces à la pointe du progrès tout au long de la chaîne de valeur, et renforcer la résilience, y compris en termes de matières premières, considérant que cela est essentiel pour parer aux pénuries qui entravent notre transformation numérique. Dans ce contexte, le Conseil européen a indiqué qu'il attendait avec intérêt la proposition à venir relative à une législation européenne sur les semi-conducteurs.

II. TRAVAUX MENÉS AU SEIN DES INSTANCES PRÉPARATOIRES DU CONSEIL

9. La Commission a présenté sa proposition au Comité des Représentants Permanents du 9 février 2022.
10. Le groupe de travail "Compétitivité et croissance" a commencé à examiner la proposition le 14 février 2022 et poursuit depuis lors son examen en vue de présenter un rapport d'avancement de ses travaux d'ici la fin de la Présidence.

11. Au cours de ses 9 réunions, qui se sont tenues entre février et mai 2022, le groupe a axé ses discussions en particulier sur les grands principes des trois piliers qui structurent la proposition de la Commission. Les aspects budgétaires ont été laissés de côté durant cette phase de l'examen. Les sujets suivants ont notamment été abordés :
- dans le pilier I relatif à l'initiative sur les semi-conducteurs ("*Chips for Europe initiative*") : les objectifs et la mise en œuvre de l'initiative, le consortium européen pour une infrastructure des puces électroniques, la procédure de sélection des centres de compétence et leur articulation avec le reste de l'écosystème des semi-conducteurs ;
 - dans le pilier II relatif à la sécurité d'approvisionnement : la définition d'une "installation pionnière", la procédure d'évaluation pour l'obtention du statut d'"installation de production intégrée" ou de "fonderie ouverte de l'UE", et la valeur ajoutée de la proposition par rapport à la procédure existante d'autorisation des aides d'État ;
 - dans le pilier III relatif au suivi et à la réaction en cas de crise : le mécanisme de suivi et d'alerte précoce, le fonctionnement des instruments d'urgence, et leur éventuel impact sur l'attractivité du marché unique ;
 - en outre, les dispositions sur la gouvernance, la confidentialité, les pénalités et la procédure de comité ont été examinés, achevant ainsi l'analyse de l'ensemble du texte.
12. Sur cette base, la Présidence a recueilli les commentaires écrits des Etats membres sur l'ensemble du projet de règlement. A la suite des travaux en groupe et de l'analyse de ces commentaires, elle a proposé un premier compromis aux Etats membres.
13. La Commission a présenté son document de travail, en appui de la proposition de règlement lors du groupe de travail "Compétitivité et croissance" du 12 mai 2022. Le groupe de travail pourra démarrer l'examen article par article de ce compromis et le poursuivre d'ici la fin du semestre.

14. En parallèle, le groupe de travail "Recherche" s'est réuni 5 fois pour examiner la proposition d'amendement du Règlement 2021/2085 établissant les entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe. La Présidence a aussi organisé un atelier technique informel le 1^{er} avril 2022.
15. Lors de sa réunion du 25 mai 2022, le Comité des Représentants Permanents a pris note du projet de rapport sur l'état des travaux (doc. 9177/22) en vue de sa soumission au Conseil "Compétitivité" lors de sa réunion du 9 juin 2022.

III. PRINCIPALES QUESTIONS POLITIQUES

16. Sur la base des discussions menées jusqu'à présent au niveau du groupe, la Présidence a relevé que les États membres ont salué l'objectif général de renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs et de renforcer la résilience des approvisionnements de l'industrie en la matière. Ils maintiennent toutefois une réserve d'examen général sur la proposition de la Commission.
17. Les États membres ont contribué à un débat constructif sur la proposition. Dans ce contexte, les points suivants ont semblé les questions politiques les plus sensibles :

a) L'initiative sur les semi-conducteurs ("Chips for Europe initiative")

Certains Etats membres ont plaidé pour une distinction plus claire entre les objectifs, les composantes et les actions de l'initiative européenne sur les semi-conducteurs ("*Chips for Europe initiative*"). Le statut du consortium européen pour une infrastructure des puces électroniques a pu être présenté en détail, sans toutefois que des orientations claires n'apparaissent à ce stade. Enfin certains Etats membres ont souhaité des précisions sur la procédure de sélection des centres de compétences dans le domaine des semi-conducteurs, et leur articulation avec le reste de l'écosystème.

b) *Le principe d'une "installation pionnière"*

Les États membres ont souhaité des précisions sur cette proposition et sur la définition proposée.

Certains se sont également interrogés sur la valeur ajoutée des statuts d'"installation de production intégrée" ou de "fonderie ouverte de l'UE". L'implication des États membres dans la procédure d'octroi de ces statuts a également pu être discutée. Certains États membres ont appelé à renforcer leur rôle dans le processus tout en soulignant l'enjeu de limiter la charge administrative, de protéger la confidentialité des informations transmises, ou de permettre la candidature de consortia. Le rôle de la Commission, du Conseil européen des semi-conducteurs et des États membres dans ce processus reste un enjeu à clarifier.

Un grand nombre d'États membres ont rappelé l'importance de préserver des conditions de concurrence équitables au sein du marché intérieur. Ils ont également fait part de leur inquiétude vis-à-vis du risque d'une "course à la subvention".

En ce qui concerne le périmètre, certains États membres ont souhaité que les activités éligibles couvrent plus largement la chaîne de valeur des semi-conducteurs. Certains ont également souhaité que le projet de règlement offre une réponse à l'enjeu de développer la génération actuelle et des technologies plus matures de puces dans l'Union.

c) *Réponses à une situation de crise dans le secteur des semi-conducteurs*

Les premiers échanges sur ce sujet ont mis en évidence le besoin d'approfondir les discussions afin de clarifier le rôle et le pouvoir dévolus à la Commission dans le mécanisme de crise.

Les discussions ont souligné le besoin de clarifier le fonctionnement des instruments d'urgence, que ce soit le mécanisme de demande d'information, de commande prioritaire ou d'achat conjoint.

La nécessité de renforcer le rôle des Etats membres dans la mise en œuvre de ces mécanismes a été relevée par plusieurs Etats membres. Les Etats membres ont également soutenu l'introduction de garanties supplémentaires pour les entreprises, en appelant à des dispositions offrant un prix équitable, qui soient limitées dans le temps et dans l'intérêt de l'Union. De nombreux Etats membres ont soutenu le besoin d'un cadre proportionné, qui limiterait les interventions sur le marché.

18. Les discussions au sein du groupe de travail "Recherche" ont mis en évidence deux principaux sujets de négociation:
- Aspects financiers: dans la proposition de la Commission, la contribution financière de l'Union à l'initiative "Semi-conducteurs pour l'Europe" pour les actions mises en œuvre par l'intermédiaire de l'entreprise commune "Semi-conducteurs" se monte à 4,175 milliards d'euros alors que la contribution financière prévue pour l'entreprise commune "Technologies numériques clés" était de 1,800 milliards d'euros. D'une part, cette augmentation soulève des questions de réallocation de ressources financières entre le programme Horizon Europe et le programme pour une Europe numérique dans le cadre financier pluriannuel. D'autre part, elle demande un nouvel effort financier de la part des États membres et des partenaires privés parce que la contribution financière de l'Union couvre les dépenses administratives et de fonctionnement de l'entreprise commune à condition que ce montant soit complété par une contribution au moins équivalente des membres autres que l'Union ("*matching principle*").

- Aspects de gouvernance: de manière générale, les actions mises en œuvre par l'intermédiaire de l'entreprise commune "Semi-conducteurs" sont de trois catégories: (a) le renforcement des capacités de production; (b) la recherche et l'innovation directement liées à l'initiative "Semi-conducteurs pour l'Europe"; (c) la recherche et l'innovation directement liées à des technologies numériques autres que celles visées dans l'initiative "Semi-conducteurs pour l'Europe". S'agissant de l'adoption du programme de travail par le comité directeur, la proposition de la Commission prévoit que seuls la Commission et les États membres disposent d'un droit de vote concernant les activités de renforcement des capacités de production. La question des droits de vote des partenaires privés concernant les activités de recherche et d'innovation directement liées à l'initiative "Semi-conducteurs pour l'Europe" doit toutefois encore être clarifiée.

19. Bien que des progrès significatifs aient été accomplis, les discussions approfondies sur le contenu de la proposition se poursuivent au cours d'une série de nouvelles réunions du groupe "Compétitivité et croissance". Par conséquent, compte tenu de la complexité de la proposition, mais aussi de son importance pour un écosystème européen de haut niveau qui garantisse la sécurité d'approvisionnement de l'Union en semi-conducteurs et développe de nouveaux marchés pour les technologies européennes de pointe, des travaux supplémentaires au niveau technique s'imposent avant que le Conseil puisse prendre une décision politique, à laquelle le présent rapport apporte une contribution en recensant les principales questions politiques.
20. Néanmoins, la Présidence estime que le présent rapport sur l'état des travaux présente un résumé équilibré des principales questions politiques recensées au cours de l'examen de la proposition.

IV. CONCLUSION

21. Le Conseil "Compétitivité" est invité à prendre note du présent rapport de la Présidence sur l'état des travaux.